

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/127 – Feuille 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

**Associations - Attribution d'une subvention à l'association
Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan
pour l'année 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Yves NORMAND, François POMMOIS, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Françoise NAËL à Fabrice ROBELET, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Aurélie QUEIJO à Guénola QUILLAY, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes participe chaque année au soutien des actions menées par le tissu associatif présent sur son territoire.

N° 2026DC/127 – Feuille 2

Ainsi, des subventions sont accordées aux associations porteuses d'actions et projets, notamment dans le domaine de la valorisation du patrimoine.

Lorsqu'une subvention est attribuée, les services de la collectivité veillent à la bonne utilisation des fonds versés. Ce contrôle est facilité par le conventionnement qui est systématiquement mis en place avec chaque association et par l'instauration d'un comité de suivi lorsqu'elle bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000€ (convention d'objectifs).

Dans le cadre de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan le 13 juillet 2025, l'association Paysages de mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan, porteuse du dossier de candidature, accompagne les collectivités, les acteurs et les habitants dans la traduction du plan de gestion du Bien inscrit.

L'association sollicite une subvention afin de déployer son programme d'actions 2026 portant sur la mise en œuvre du plan de gestion.

Les élus locaux, ayant intérêt à l'attribution de la subvention, sont invités à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires, à ne pas être rapporteur du projet, à ne pas participer aux débats, à ne pas prendre part au vote de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-7, par renvoi des articles L. 5211-36 et R. 5211-13 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2016DC/172 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 relative au Règlement fixant les critères d'éligibilité aux fonds versés par la Communauté de communes dans le cadre de sa politique culturelle et sportive ;

Vu la délibération n°2022DC/039 du Conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2022 relative à l'approbation des modèles de conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 35 000 € à l'association Paysages de mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan au titre de l'année 2026 ;

N° 2026DC/127 – Feuille 3

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,



Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,



Philippe LE RAY